

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 1^{er} octobre deux-mil-vingt-six, le Conseil municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Alban LE ROUX**, Maire, suivant convocation du 24 septembre 2026.

Date d'affichage de la convocation : 24 septembre 2026

Date d'affichage du compte-rendu : 2 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Alban LE ROUX, Alain DUIGOU, Bruno QUERNÉ, Caroline DANIEL, Jean Baptiste PATAULT, Nolwenn HERVET, Corinne GRINCOURT, Nicole SEGALEN-HAMON, Christophe REBUFFAUD, Pierre CHEMINANT, Vanessa LENOIR, Tracey PAGE-JONES, Julie BELEC, Sandrine VAUDORE, Jacques AUTRET, Céline PAUCHET, Marie-Laure VITI.

Avaient donné procuration : Marion PICART à Nolwenn HERVET ; Edouard LEDUC à Corinne GRINCOURT, Patrice TRUBLET à Alban LE ROUX ; Pierre Olivier LABBE à Julie BELEC, Camille JACQ à Caroline DANIEL, Thomas SEVAULT à Alain DUIGOU

Secrétaire de séance : Vanessa LENOIR

Assistait également : Morgane SALAUN.

19. Chaufferie de l'école des Cormorans

Alain DUIGOU présente le point.

La Commune travaille depuis plusieurs mois au changement du système de chauffage de l'école des Cormorans, actuellement au fuel pour la partie élémentaire et électrique pour la partie maternelle. Le Cabinet ANHEOL ENERGIES a présenté un diagnostic de faisabilité pour de la géothermie.

CONSIDÉRANT que cette étude conclut à la faisabilité de la mise en place d'une telle installation et permet d'estimer le montant de l'investissement à 271 000 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à une mise en concurrence en vue de sélectionner l'entreprise chargée de la réalisation des travaux ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances-Ressources Humaines - Affaires Générales » en date du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux de remplacement du système de chauffage de l'école par une solution de géothermie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution, dans la limite d'un montant estimatif de 271 000 € HT.

Extrait conforme au registre,
Le Maire,
Alban LE ROUX.